

RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE  
OU AUTRES MINISTRES OU PROCUREURS GÉNÉRAUX  
DES AMÉRIQUES

Sixième Réunion du Groupe de travail sur les délits cybernétiques  
21-22 janvier 2010  
Washington, D.C.

OEA/Ser.K/XXXIV  
CIBER-VI/doc.1/09  
30 novembre 2009  
Original: anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR

## NOTE EXPLICATIVE

Par sa résolution CP/RES. 961 (1726/09), et conformément aux conclusions et recommandations de la Septième Réunion des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs des Amériques (REMJA-VII), publiées sous la cote REMJA-VII/doc.7/08 rev. 1, ainsi qu'à la résolution AG/RES. 2462 (XXXIX-O/09) de l'Assemblée générale, le Conseil permanent a convoqué la Sixième Réunion du Groupe de travail en matière de délit cybernétique des REMJA les 21 et 22 janvier 2010 au siège de l'Organisation.

Le présent projet d'ordre du jour a été préparé par le secrétariat technique et examiné par la présidence du Groupe de travail en conformité avec la disposition 20 du Document de Washington. En application de ladite disposition, le document en question est distribué aux délégations pour qu'elles transmettent au secrétariat technique leurs observations ou propositions y afférentes. En fonction des observations qu'il recevra, le secrétariat technique révisera le projet d'ordre du jour, lequel sera soumis à l'examen du Groupe de travail lors de sa réunion.

En outre, les missions permanentes sont priées de bien vouloir transmettre au secrétariat technique les coordonnées et informations personnelles (nom, qualité, organe de tutelle, numéro de téléphone, adresse électronique) des experts gouvernementaux qui représenteront leur pays à cette réunion, et de faire connaître leur intention de présenter un rapport ayant trait aux thèmes suivants (point 5 du projet d'ordre du jour) :

- Lois ou projets de loi en matière de délit cybernétique
- Établissement ou renforcement de cellules d'investigation et/ou de poursuite judiciaire
- Mesures adoptées en vue d'adhérer à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe
- Mesures adoptées en vue du rattachement à la permanence du Réseau d'urgence
- Thèmes connexes

Le secrétariat technique prie les délégations de bien vouloir acheminer au Département de la coopération juridique du Sous-secrétariat aux questions juridiques, au plus tard le **8 janvier 2010**, leurs observations et propositions sur le présent projet d'ordre du jour, ainsi que les informations sollicitées concernant les représentants des pays, par téléphone au 202-458-3297, par télécopie au 202-458-3598 ou par courriel à l'adresse [legalcooperation@oas.org](mailto:legalcooperation@oas.org).

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Antécédents et exécution des mandats du Groupe de travail ; résultats du questionnaire préparatoire de la réunion<sup>1/</sup>
2. Portail interaméricain de coopération en matière de délit cybernétique<sup>2/</sup>
3. Résultats des ateliers régionaux de formation en matière de preuves électroniques et de législation du délit cybernétique<sup>3/</sup>
4. Avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Stratégie interaméricaine intégrée de cybersécurité [résolution AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)]<sup>4/</sup>
5. Coopération entre les autorités responsables de l'investigation et de la poursuite du délit cybernétique et le secteur privé<sup>5/</sup>
6. La Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et autres développements récents sur le plan international<sup>6/</sup>
7. Coopération et assistance internationale en matière de délit cybernétique<sup>7/</sup>
8. Développements récents à l'échelle nationale en matière de délit cybernétique<sup>8/</sup>
9. Recommandations de la Réunion

- 
- 1.. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément aux paragraphes 7 et 9 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1, disponible à l'adresse [www.oas.org/juridico/spanish/cyb\\_Vrec\\_sp.pdf](http://www.oas.org/juridico/spanish/cyb_Vrec_sp.pdf)).
  2. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 6 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1).
  3. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 12 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1).
  4. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 13 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1) et au paragraphe III.4 des Conclusions et recommandations de la REMJA VII (REMJA-VII/doc.7/08 rev. 1, disponible à l'adresse [www.oas.org/juridico/spanish/recom\\_VII\\_sp.pdf](http://www.oas.org/juridico/spanish/recom_VII_sp.pdf)).
  5. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 10 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1).
  6. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 8 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1) et au paragraphe III.3 des Conclusions et recommandations de la REMJA VII (REMJA-VII/doc.7/08 rev. 1).
  7. Thème inscrit à l'ordre du jour conformément au paragraphe 9 du document contenant les recommandations de la Cinquième Réunion du Groupe de travail (CIBER-V/doc.3/07 rev. 1) et au paragraphe III.3 des Conclusions et recommandations de la REMJA VII (REMJA-VII/doc.7/08 rev. 1).
  8. Aux fins d'examen de ce point de l'ordre du jour, les délégations sont invitées à présenter un bref exposé sur les développements survenus dans leurs pays respectifs ou sur les expériences (positives ou négatives) acquises, qui pourraient présenter un intérêt pour les autres États, ainsi que sur les contraintes ou difficultés subies dans le passé ou à l'heure actuelle, et au sujet desquelles elles souhaiteraient se renseigner auprès des autres États et connaître leurs expériences ou développements (positifs ou négatifs), en matière de prévention ou d'investigation du délit cybernétique.